



Ne laissez plus le froid s'installer chez vous !

Problèmes d'isolation des fenêtres, des murs, des combles ?



Vous rencontrez des difficultés à payer vos factures énergétiques ?

PENSEZ À MIEUX ISOLER VOTRE LOGEMENT !



La CCSB peut vous aider financièrement à travers sa Politique de l'Habitat.

Ne laissez plus le froid s'installer chez vous !

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT QUI A + DE 15 ANS ?

Améliorer votre confort tout en réduisant votre consommation d'énergie !

Aide financière + Accompagnement personnalisé

HABITER MIEUX

Une aide de l'État pour un logement économe et écologique



Avec le concours financier de :



Pour plus d'informations :

CCSB – 04 74 66 35 98



Quelles aides financières de ma Communauté pour mieux isoler mon logement ?

Dans le cadre de sa **Politique de l'Habitat 2014 - 2017** la **Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB)** a décidé de mettre en place des **aides « ENERGIE »** pour mieux isoler les logements de plus de 15 ans.

Quels sont les logements concernés par une aide « énergie » Habiter Mieux ?

Il s'agit de **tous les logements énergivores dont les travaux d'isolation permettraient :**

- un gain énergétique d'au moins 25% pour les logements occupés par leurs propriétaires ;
- un gain énergétique d'au moins 35% pour les logements locatifs.



Qui peut bénéficier de cette aide et sous quelles conditions ?

Cette subvention s'adresse **aux propriétaires occupants** qui remplissent les conditions de ressources de l'ANAH **et aux propriétaires bailleurs** s'engageant dans un loyer conventionné.

Cette participation est **subordonnée à l'obtention d'une aide ANAH et de l'Aide de solidarité écologique (ASE)** issue du programme national Habiter Mieux.

Quel est le montant de la subvention Habiter Mieux de la Communauté ?

Dans la limite des enveloppes budgétaires annuelles, l'aide de la CCSB s'élève à **500 € pour les projets occupants et à 1 000 € pour les projets locatifs.**

Une équipe d'animation vous accompagne : 



- Aide à la **définition du projet** de travaux et du plan de financement
- **Accompagnement dans le montage des demandes de subvention**
- **Réalisation d'évaluations énergétiques**

**N'hésitez pas à vous rendre aux permanences Habitat et Energie :
elles sont gratuites !**

Chaque mois à Belleville, Beaujeu et Fleurie
(calendrier disponible dans votre Mairie)

→ La CCSB finance entièrement l'équipe d'animation.

Vous souhaitez plus de renseignements ? Contactez nous :



COMMUNAUTE DE COMMUNES SAONE-BEAUJOLAIS

105 rue de la République – CS 30 010 - 69 823 BELLEVILLE cedex
Tél : 04 74 66 35 98 - Courriel : contact@ccsb-saonebeaujolais.fr